pas que le Parlement a laissé le gouvernement se détruire lui-même. Qu'on ne dise pas qu'en 1969 nous avons laissé le premier ministre du Canada détruire cette institution que nous espérions tous affermir en quelque sorte lorsque nous sommes venus ici pleins d'illusions.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu le discours du député de Simcoe-Nord (M. Rynard), c'est avec beaucoup d'humilité que je me lève pour participer à ce débat. Je le fais d'ailleurs d'un cœur triste et lourd. Je constate également avec honte et indignation que certains des principaux ministres du cabinet n'ont pas pris une part essentielle à ce débat. J'aperçois dans son fauteuil le ministre des Travaux publics (M. Laing) et je me demande pourquoi il n'a pas cherché, avec ses collègues, à persuader le cabinet et en particulier le président du Conseil privé (M. Macdonald) d'insuffler un esprit de collaboration dans ce débat.

Bon nombre de Canadiens ont dit que nous souffrons physiquement de la chaleur et que nous consentons un grand sacrifice. C'est possible, mais quand nous songeons aux conséquences éventuelles de l'adoption de l'article 75c, nos souffrances ne sont absolument rien en comparaison. Nous avons non seulement l'intention de souffrir physiquement de la chaleur mais encore de faire monter la température politique afin d'apporter quelques changements à ce rapport.

Bon nombre d'entre nous faisons sacrifice en étant loin de nos familles et de nos amis, en ne participant pas à certaines des activités et des travaux dans nos circonscriptions. Mais cela importe peu si l'on songe aux conséquences graves qui découleraient de l'adoption du rapport. On dit que nous sommes dans une impasse, surtout en ce qui a trait aux articles 75A, 75B et 75c. C'est une confrontation insensée qui a acculé le gouvernement et l'opposition au pied du mur, durci les positions, suscité la rancœur, et nous rappelle l'impasse de décembre sur l'article 16A.

On a dit, et je le répète, que nous n'aurions pas d'objection à rester ici pour discuter des problèmes sérieux qu'envisage le Canada aujourd'hui. Ces jours derniers on nous a rappelé la crise agricole, et le fait que le gouvernement ne parvient pas à y remédier. On nous a rappelé le grave problème de l'inflation et celui de la hausse du taux d'intérêt imposé par la Banque du Canada aux ban-

toujours de l'intérieur. C'est ainsi que péris- à rester ici pour discuter de questions semsent les civilisations. Je demande aux vis-à- blables. Tous les députés se préoccupent aussi vis de bien réfléchir là-dessus. Qu'on ne dise d'autres questions, telles la pénurie aiguë de logement, le chômage et les impôts élevés. Mais nous voilà à la Chambre aujourd'hui à discuter les articles 75A, 75B et 75c du Règlement, et en soi cela tend à détruire la bonne volonté qui régnait depuis le début de la session.

> Je songe à certaines tensions et à l'acrimonie suscitées à la Chambre de 1965 à 1968, période pendant laquelle j'ai représenté la circonscription de Broadview. Je ne parle pas simplement de tensions entre les personnes mais à l'égard de certaines questions importantes auxquelles faisait face le Canada. Par exemple, je me souviens de la tension et de l'acrimonie qui se sont manifestées lorsque l'opposition a défait le gouvernement à propos de l'augmentation des tarifs postaux et aussi de l'imposition d'un supplément d'impôt sur le revenu des particuliers. En fin de compte, beaucoup d'hostilité s'est manifestée entre les députés.

> Puis, en juin 1968, les Canadiens ont fait connaître leur opinion et ont élu à la Chambre un gouvernement majoritaire. On s'est efforcé d'améliorer la procédure et l'organisation de la Chambre en restructurant le régime des comités et en imposant des limites de temps à des débats, comme ceux sur le discours du trône, le budget et certains bills. Puis, pour couronner le tout, on s'est sérieusement efforcé de compartimenter l'année pour que l'on puisse débattre pendant une durée précise certains travaux Chambre.

> Tout cela s'est fait dans un esprit de collaboration, et c'était fort encourageant. Les membres du comité de la procédure et de l'organisation sont des gens raisonnables et compétents, sincères et bien informés. Leur tâche a été précieuse et, dans bien des domaines, l'accord était unanime. Mais le président du Conseil privé (M. Macdonald) a mis le feu aux poudres lorsqu'il a présenté l'article 75c du Règlement alors que les articles 75A et 75B avaient rallié l'adhésion de tous. Voilà la cause de l'hostilité qui existe depuis lors. Il a adopté une attitude inflexible, et les ministériels sont devenus de simples pantins qui ne seront plus que de simples numéros lors des votes à venir.

• (4.20 p.m.)

On se reporte à décembre dernier et à l'article 16A sans grand plaisir. Personne n'a oublié les efforts de l'opposition pour amener un changement et comment nous avons réussi à faire comprendre au gouvernement que ce ques à charte. Nous n'aurions pas d'objection serait une grave erreur d'adopter la règle 16A